

Procès-verbal de synthèse de l'enquête publique Projet de parc éolien « les Moulins du Serein »

rédigé par Michel Breuillé commissaire enquêteur

Ce procès-verbal est établi en application de l'article R123-18 du code de l'environnement

Il est à l'attention du Maître d'ouvrage, la SARL Dendobrium, 3bis, route de Lacourtenourt, 31 150 Fenouillet, représentée par Monsieur Geoffroy Dubois, responsable de projets, dont celui présenté ici.

Durant les 44 jours consécutifs de l'enquête, le commissaire enquêteur a tenu les 5 permanences prévues, aux jours et heures fixes par l'arrêté du 26 septembre 2019 de Monsieur le Préfet de l'Yonne, portant ouverture de l'enquête publique. Il a également tenu la permanence supplémentaire prévue par l'avis de prolongation, soit 6 permanences au total.

A chaque fois, le commissaire enquêteur s'est tenu à la disposition du public dans la salle du conseil municipal de chacune des 2 mairies de Poilly sur Serein et Sainte Vertu 89 310. Pour l'une comme pour l'autre, les conditions d'installation et matérielles (espace disponible, téléphone, photocopieur...) étaient satisfaisantes pour recevoir le public et conduire correctement l'enquête. Ces salles sont en rez-de-chaussée et accessibles pour les personnes à mobilité réduite, mais le besoin ne s'est pas fait sentir.

Durant cette période, 54 personnes sont venues consulter le dossier dans les 2 mairies, seules ou accompagnées, une ou plusieurs fois, très majoritairement en présence du commissaire enquêteur (cf. annexe n°1 du présent PV). De plus, 1 458 visites¹ ont eu lieu sur le site du registre dématérialisé.

Des contributions² écrites ont été portées sur les registres (papier et dématérialisé) et/ou transmises par des courriers postaux ou bien déposés dans les 2 mairies. Elles ont été annexées aux registres papier. L'exploitation de ces contributions (cf. annexe 2) a permis de relever des observations classées en thématiques et sous-thématiques (cf. annexe 2bis)

Au cours des divers entretiens avec le public, il a été retenu deux déclarations verbales. Il a également été relevé des propositions organisées dans la dernière thématique.

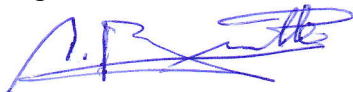
Enfin, le commissaire enquêteur pose quelques questions complémentaires dont les réponses seront utiles à la rédaction de son rapport (cf. annexe n°3)

Comme prévu, je vous remets ce jour, lundi 16 décembre 2019 à 10h30, le présent procès-verbal de synthèse de cette enquête publique.

Vous disposez d'un délai de quinze jours pour produire vos observations éventuelles, soit **au plus tard le mercredi 31 décembre 2019 inclus.**

Fait à Saint Georges sur Bauiche le lundi 16 décembre 2019

Le commissaire enquêteur



Michel Breuillé

Je soussigné, Geoffroy Dubois, responsable de projets, chargé du suivi de ce dossier, atteste avoir reçu ce jour, lundi 16 décembre 2019, le présent procès-verbal de synthèse.

A Sainte Vertu le 16 décembre 2019 à 10h30.



¹ Définition d'une « visite » selon le prestataire du registre dématérialisé : « Le nombre de visites sur le registre dématérialisé est comptabilisé grâce à l'adresse IP des internautes : une adresse IP unique vaut pour une visite et est comptabilisée toutes les 24h. Par exemple, si une personne visite le registre une fois par jour durant 30 jours, votre tableau de bord affichera 30 visites. En revanche, si une personne visite le registre 5 fois en une seule journée, le tableau de bord n'affichera qu'une seule visite. »

² Définition d'une contribution : un document écrit pouvant être annexé d'une ou plusieurs pièces jointes.